

tions, mieux en mesure d'approfondir les problèmes complexes. Le débat sur cette question en Première Commission dura plusieurs semaines, au terme desquelles la résolution du Canada, gagnant constamment des adhésions, put être présentée conjointement par dix-neuf États.

D'autres groupes d'États présentèrent, au total, douze projets de résolution sur divers sujets, au nombre desquels figuraient le désarmement, les essais nucléaires et des questions connexes. Après de longues discussions, la Première Commission décida que le vote ne serait pris que sur trois des projets de résolution présentés, dont deux avait trait aux essais nucléaires et l'autre, à la multiplication des puissances nucléaires. L'examen des dix autres projets de résolution fut renvoyé à plus tard.

La délégation du Canada s'opposa énergiquement à cette décision, soutenant qu'elle n'aiderait pas à résoudre le problème du désarmement et ne ferait que retarder davantage la réalisation du vœu général des membres des Nations Unies. Elle proposa, en conséquence, que le vote fût pris, non pas seulement sur les trois résolutions en question, mais aussi sur celle du Canada et des États qui s'étaient joints à lui. Le représentant du Canada à la Commission fit valoir que seule la résolution canadienne prévoyait l'établissement de rouages des Nations Unies pour que se poursuive l'œuvre commencée à l'Assemblée générale.

La délégation du Canada présenta ensuite une motion de procédure proposant la mise aux voix de la résolution canadienne. Cette motion ne put obtenir la majorité des voix; un amendement de la délégation de l'Inde rangeant la résolution du Canada avec celles que l'on renvoyait à plus tard fut adopté par 29 voix contre 17, et 26 abstentions.

Cette décision de procédure n'était pas un rejet de la résolution du Canada, mais elle exprimait de la part d'un bon nombre de pays un refus de prendre de nouvelles initiatives au sujet du désarmement à un moment où les grandes puissances n'étaient pas toutes disposées à reprendre leurs négociations. Cette attitude, aux yeux du Canada, ne pouvait que retarder encore les décisions pourtant nécessaires au sujet du désarmement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures exprima le 20 décembre, à la Chambre des communes, la déception que la Première Commission lui avait causée en ne faisant rien pour empêcher que la prorogation de l'Assemblée générale ne retarde longuement toute négociation sur le désarmement:

Il faut déplorer toutefois que pendant deux mois et demi ou trois, rien ne s'accomplira en vue du désarmement. La course aux armes nucléaires continuera tandis que des armes encore plus destructives seront inventées. La question du désarmement restera en veilleuse pendant ce temps, tout comme depuis le 27 juin. J'ai l'impression que certaines nations n'estiment peut-être pas que la question du désarmement soit aussi urgente qu'elle nous paraît l'être. Elles restent donc sur la réserve, attendant que les puissances nucléaires bougent. En tous cas, il est difficile d'obtenir que des mesures soient prises aux Nations Unies. J'ose espérer que la Chambre ne se montrera pas trop impatiente à ce sujet. Comme je l'ai dit, notre résolution sera examinée de nouveau en mars...

Le Canada a fait tout son possible pour défendre la cause du désarmement et je vous donne l'assurance qu'il continuera à agir ainsi.

Lorsque les trois résolutions dont il a été question ci-dessus furent mises aux voix, la délégation du Canada appuya la proposition présentée par l'Irlande et par quatre autres États, qui réclamait un accord interna-